



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 10 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de VIELLE-SAINT-GIRONS sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2025009

**Présents :** M. Philippe MOUHEL - Mme Michelle LAVIELLE - M. Denis VEJUX - Mme Coralie SEYS - Mme Martine DUVIGNAC - M. Michel RAFFIN - Mme Muriel LAGORCE - M. Jean-Claude CAULE - M. Thierry GALLEA - Mme Véronique MORA - M. Gérard NAPIAS - Mme Isabelle LESBATS - M. Jean WATIER - Mme Céline GUILLET - M. Gilles DUCOUT - Mme Valérie MORESMAU - M. Arnaud GOMEZ - M. Didier CLAVERY - Mme Claire LUCIANO - M. Jean-Jacques LEBLOND - Mme Karine DASQUET - M. Dominique JARREAU - Mme Nathalie CAMOUGRAND

**Absents et excusés :** Mme Laurence MERLIN - M. Jean-Louis BARRERE - M. Jean MORA - Mme Delphine DUPRAT - M. Marc VERNIER - Mme Monique LAGOUEYTE

**Pouvoirs :** M. Jean MORA à M. Michel RAFFIN - Mme Delphine DUPRAT à Mme Martine DUVIGNAC - M. Marc VERNIER à M. Philippe MOUHEL - Mme Monique LAGOUEYTE à M. Gilles DUCOUT

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie CAMOUGRAND

Membres en exercice : 29    Présents : 23    Pouvoirs : 4

### **OBJET : Renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un travailleur social du Centre de Gestion des Landes**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention de mise à disposition d'un travailleur social du Centre De Gestion des Landes ci-annexé ;

**Considérant** la proposition du Centre De Gestion des Landes relative au renouvellement de la mise à disposition, à titre gratuit, d'un travailleur social permettant l'information, l'orientation et l'accompagnement des agents de la collectivité sur les dispositifs d'aide adaptés aux difficultés sociales, économiques, psychologiques ou encore de santé ;

**Considérant** que les travailleurs sociaux peuvent à la fois aider les agents et accompagner la collectivité notamment en lien avec le pôle protection sociale ;

**Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :** de renouveler l'adhésion de la Communauté de communes au service de mise à disposition d'un travailleur social du Centre de Gestion des Landes.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Article 3 :** la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

La secrétaire de séance  
Mme Nathalie CAMOUGRAND

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Président  
Philippe MOUHEL